

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2005

Le 22 mars 2005, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 25 mars 2005 à 20 h 30.

LE MAIRE,

L'an deux mil cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Magenta étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MADELINE, Maire.

PRESENTS : MM. MADELINE, MANGIN, DROUOT, BREX, M^{me} PERREAU, M^{lle} MANAYRAUD, M^{mes} DORIGNY, NOWAK, MM. CAMUS, LAMOTTE, LAUNOIS, RAILLA, SANFILIPPO.

REPRESENTES : M^{me} VIEMON, M. MAINGUET

ABSENTS : M^{me} VAUCHE, M. LENOBLE

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance : M^{me} NOWAK

Conseillers en exercice : 17 - Présents : 13 – Votants : 15

COMMUNICATIONS

1.1 TRANSFERT ADMINISTRATIF

Monsieur MADELINE informe les membres du Conseil d'une réunion animée par le Préfet à propos d'une réorganisation administrative envisagée des sous-préfectures de Reims et d'Eprenay. Toutes les communes du canton d'Ay seraient d'accord pour dépendre désormais de la sous-préfecture d'Eprenay (et non plus de celle de Reims) sur le plan strictement administratif (contrôle de légalité des documents communaux, cartes d'identité et passeports, etc...).

Le Conseil Municipal devra prendre position le mois prochain.

1.2 ETABLISSEMENT DE JEUNES ENFANTS

Les difficultés actuelles entre la Région et la CCEPC sur le niveau de subvention à allouer au Parc des Expositions, ont une conséquence indirecte mais très importante sur le financement de l'Etablissement de Jeunes Enfants : la subvention régionale de 200 000,00€ que nous étions en droit d'attendre est en partie compromise, nous pourrions en percevoir que 10%.

1.3 RAMASSAGE DES MONSTRES

En dépit des services rendus par la mini-déchetterie, un ramassage des monstres semble encore utile aux personnes n'ayant pas de moyens de transport adéquat : un ramassage annuel est décidé pour le 20 mai prochain.

1.4 NOUVELLE BALAYEUSE

Livrée depuis 2 semaines, elle donne entière satisfaction et permet de gagner en temps et en longueur de voirie nettoyée.

DELIBERATIONS

2.1 BUDGET PRIMITIF 2005

Suite au rapport de Monsieur MADELINE, les chiffres du budget primitif proposés sont exposés à la connaissance des membres du Conseil (voir annexes distribuées). Monsieur CAMUS souhaite que le montant des dépenses voirie soit revu à la hausse (initialement prévues à 50 000,00€) ; Monsieur MADELINE répond qu'elle pourrait intervenir lors du budget supplémentaire.

DELIBERATION

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2005

Monsieur Laurent MADELINE, rapporteur,

Présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2005 équilibré en dépenses et en recettes.

Après avis de la Commission des finances,

LE CONSEIL, après examen de ce projet et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de budget primitif de l'exercice 2005 présenté.

Ce budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2005

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur les taux des 4 taxes applicables en 2005 (taxes d'habitation, foncière bâti, foncière non bâti, et professionnelle).

Monsieur Madeline rappelle les taux de l'année 2004 et propose au Conseil de se prononcer pour l'année 2005 soit pour une baisse de ceux-ci, soit une augmentation, soit le maintien des taux actuels.

DELIBERATION

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2005

Monsieur Jacques MANGIN, rapporteur,

Propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des 4 taxes d'imposition pour l'année 2005.

Après avis de la Commission des finances,

LE CONSEIL, après examen des 4 taxes et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le maintien des taux actuels pour l'exercice 2005, c'est-à-dire :

- taxe d'habitation : 9,27 %
- taxe foncière bâti : 8,55 %
- taxe foncière non bâti : 9,13 %
- taxe professionnelle : 9,27 %

Ces taux seront inscrits dans le Budget Primitif 2005.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.3 MAISON HEUREUSE

DELIBERATION

OBJET : GRILLES DES SOUPIRAUX DE LA MAISON HEUREUSE

Monsieur Michel DROUOT, rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur DROUOT,

Vu les avis favorables des Commissions Travaux et Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le remplacement des volets en fer par des grilles de défense à la Maison Heureuse,

CHOISIT, à l'unanimité, le devis de la société MANNIELLO pour un montant de 2 353,00^{€HT}.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.4 TRACEUSE DE VOIRIE

DELIBERATION

OBJET : TRACEUSE DE VOIRIE

Monsieur Michel DROUOT, rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur Michel DROUOT,

Vu les avis favorables des Commissions Travaux et Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le remplacement de la traceuse de voirie actuelle défectueuse,

CHOISIT, à l'unanimité, le modèle POWERLINER 4900 de la société PROSIGN pour un montant de 6 370,00^{€HT}.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.5 LOCATION JARDINS

Le montant actuel d'un jardin est de 5,00€ annuel de l'are. Il est proposé de porter ce montant à 6,00€ à compter du 1^{er} janvier 2004.

DELIBERATION

OBJET : LOCATION DE JARDINS COMMUNAUX

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, le montant de la location annuelle d'un jardin communal à 6,00€ de l'are.

La recette sera imputée au compte 7083 du Budget 2005.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.6 CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS ET ILLUMINATION

Monsieur BREX informe les membres du Conseil que la Commission Animation s'est prononcée pour la reconduction du concours communal 2003 dans sa forme essentielle, à savoir :

- pas d'inscription préalable
- passages d'un jury à une date restant à définir en fonction de l'avancement du fleurissement
- sélection de 15 réalisations primées sous forme de bons d'achat de 80 €
- réception pour remise de prix + composition florale (valeur maximum de 15€ pièce)

organisée après les vendanges avec sollicitation du Comité Départemental de Fleurissement pour une présentation diapos et vidéo.

Une information pourra être faite dans le Magenta-Info afin de prévenir les habitants de l'existence de ce concours.

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur ces propositions et de fixer un budget pour les récompenses.

DELIBERATION

OBJET : CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS et ILLUMINATION

Monsieur Michel BREX, rapporteur,

Vu le rapport de la Commission Animation présenté par Monsieur Michel BREX,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 1 425,00€ aux récompenses du concours des maisons et balcons fleuris de Magenta.

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 450,00€ aux récompenses du concours de l'illumination des maisons et balcons de Magenta.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.7 MONUMENT AUX MORTS

Le mur de clôture actuel tombant en décrépitude, Monsieur DROUOT propose un devis de réfection. A cette occasion, M^{elle} MANAYRAUD évoque la question des toilettes publiques adjacentes à ce mur qui pourraient être réaménagées : Monsieur DROUOT proposera des devis le mois prochain.

DELIBERATION

OBJET : REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur Michel DROUOT, rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur DROUOT,

Vu les avis favorables des Commissions Travaux et Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la réfection du mur de clôture du monument aux morts,

CHOISIT, à l'unanimité, le devis de la société MANNIELLO pour un montant de 16 302,00^{€HT}.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

- Monsieur RAILLA demande que les locataires des jardins communaux soient convoqués à la Mairie pour vérifier que certains d'entre eux soient sous-loués et que d'autres ne servent de dépôt.

Séance levée à 23h15.